

La réforme de l'AE et les personnes handicapées

Rapport final

*Évaluation de l'AE
Évaluation des programmes
Politique stratégique et planification
Ressources humaines et Développement des compétences Canada*

décembre 2004

SP-ML-027-12-04F
(also available in English)

Papier

ISBN : 0-662-79326-9

N° de cat. : HS28-18/2005F

PDF

ISBN : 0-662-79327-7

N° de cat. : HS28-18/2005F – PDF

HTML

ISBN : 0-662-79328-5

N° de cat. : HS28-18/2005F – HTML

Table des matières

Sommaire	i
1. Introduction.....	1
2. Description des personnes handicapées	3
2.1 Comment en arrive-t-on à une définition de « personnes handicapées »?	3
2.2 Qui sont les personnes handicapées?.....	3
2.3 Caractéristiques d'emploi et expérience de chômage des personnes handicapées	6
2.4 Expérience de recherche d'emploi des personnes handicapées	7
2.5 Durée de la période de chômage des personnes handicapées	9
2.6 Prestataires d'AE chez les personnes handicapées.....	10
3. L'impact de la réforme de 1996.....	13
3.1 Impact de la réforme de 1996 sur les prestations d'AE	13
3.2 Impact de la réforme de 1996 sur le nombre de semaines d'admissibilité....	17
4. Après la réforme de l'AE	21
5. Conclusions.....	23
Annexe 1 – Description de l'ECPIE	25

Liste des tableaux

Tableau 1	Pourcentage de personnes handicapées chez les personnes ayant quitté leur emploi selon certaines caractéristiques.....	5
Tableau 2	Comparaison de recherche d'emploi chez les personnes ayant quitté leur emploi	7
Tableau 3a	Comparaison de recherche d'emploi chez les personnes ayant quitté leur emploi	7
Tableau 3b	Techniques de recherche d'emploi utilisées par les personnes ayant quitté leur emploi – Pourcentage utilisant chaque technique.....	8
Tableau 3c	Pourcentage de personnes ayant quitté leur emploi et suivant une formation dans les 10 mois qui suivent la fin de l'emploi	9
Tableau 4	Pourcentage de personnes ayant quitté leur emploi et recevant des prestations d'AE selon les critères démographiques/les caractéristiques de l'emploi	11
Tableau 5	Pourcentage de personnes handicapées parmi les personnes ayant quitté leur emploi qui reçoivent des prestations d'AE	14
Tableau 6	Régression relative à la probabilité qu'une personne ayant quitté leur emploi fasse une demande de prestations d'AE	16
Tableau 7	Régression relative à l'impact sur le nombre de semaines de prestations des personnes ayant quitté leur emploi.....	18

Liste de figure

Figure 1	Ventilation de la durée de la période de chômage des personnes ayant quitté leur emploi	10
----------	---	----

Sommaire

Les personnes handicapées sont assujetties aux mêmes règles que les personnes non handicapées dans le cadre du nouveau système d'assurance-emploi (AE) et de l'ancien système d'assurance-chômage (AC). Toutefois, cela ne garantit pas un accès égal aux prestations d'AE, car les personnes handicapées pourraient avoir plus de difficulté à répondre aux normes de qualification associées à l'AE. Cette étude examine l'utilisation de l'AE par les personnes handicapées ainsi que les impacts de la réforme de l'AE sur les personnes handicapées.

Données et méthodologie

Cette étude est fondée sur l'information provenant de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE), qui donne une estimation de la prévalence des invalidités chez ceux qui ont connu une cessation d'emploi. L'enquête est aussi une source d'information importante sur les conditions socio-économiques et d'autres facteurs personnels et associés à l'emploi, et elle permet d'établir des statistiques descriptives des personnes handicapées. Il est aussi possible de relier les résultats de cette enquête aux données administratives de l'AE afin d'estimer les montants de prestations reçus.

Principales constatations

- 8,7 % de tous les participants à l'ECPIE ont signalé avoir un type quelconque d'invalidité. Ces personnes étaient en moyenne plus âgées et avaient un niveau de scolarité moins élevé que les personnes non handicapées.
- Les personnes handicapées ont plus de difficulté à trouver un emploi. Elles sont donc plus susceptibles d'être sans emploi pendant une longue période. Il en résulte une incidence plus élevée d'assistance sociale et cette incidence est plus prononcée dans le cas des personnes handicapées d'âge mûr.
- Bien que les personnes handicapées utilisent les mêmes techniques de recherche d'emploi que les autres, elles sont moins susceptibles de suivre des cours de formation pendant leur emploi.
- Les personnes handicapées sont plus susceptibles de recevoir des prestations d'AE en partie parce qu'elles tendent à être plus âgées et que la probabilité de recevoir ces prestations augmente avec l'âge.
- L'analyse statistique n'a révélé aucune indication que la réforme de l'AE de 1996 a eu un impact important sur le degré de probabilité qu'une personne handicapée reçoive des prestations d'AE ou sur le nombre de semaines d'admissibilité à ces prestations.

1. Introduction

Le présent document examine le rôle de la partie I de l'AE par rapport aux personnes handicapées. Ces personnes forment une partie importante de la population active. Pendant la période couverte par l'étude, soit un an avant et un an après la réforme de l'AE, 8,7 % de ceux qui ont connu une cessation d'emploi souffraient d'une forme quelconque d'invalidité. Ces invalidités étaient beaucoup plus prévalentes chez les travailleurs d'âge mûr. Par conséquent, compte tenu du vieillissement de la population et du fait que les pénuries croissantes de compétences attirent un plus grand nombre de personnes handicapées sur le marché du travail, l'importance de la question est susceptible d'augmenter.

De la perspective de l'évaluation du système d'AE, il est important que l'AE assure aux personnes handicapées le même degré de protection qu'elle ne le fait pour les personnes non handicapées. Les personnes handicapées sont assujetties aux mêmes règles que les personnes non handicapées dans le cadre du nouveau système de l'AE comme c'était le cas pour l'ancien système d'assurance-chômage. Toutefois, cela ne garantit pas un accès égal aux prestations d'AE, car les personnes handicapées pourraient avoir plus de difficulté à répondre aux normes de qualification associées à l'AE. Il est également possible que la réforme de l'AE, qui avantage ceux qui travaillent pendant un nombre plus élevé d'heures, puisse avoir désavantagé les personnes handicapées.

Ce rapport examine d'abord l'expérience des personnes handicapées sur le plan de l'emploi et du chômage, en particulier leur recours à la partie I de l'assurance-emploi. Ensuite, le rapport examine dans quelle mesure la réforme de l'assurance-emploi (AE) de 1996 a modifié les critères d'admissibilité des personnes handicapées et les montants de prestations auxquels elles ont droit. Le rapport se termine par un examen des tendances récentes.

L'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) a été utilisée comme élément de base de l'analyse pour la présente étude¹. La période choisie comporte une période d'un an avant la réforme (du 3^e trimestre de 1995 au 2^e trimestre de 1996) et une période d'un an y faisant suite (du 1^{er} au 4^e trimestre de 1997). La période de mise en oeuvre de la réforme (les 3^e et 4^e trimestres de 1996) a été omise, car elle représentait une transition.

¹ Voir une description plus détaillée à l'annexe 1.

2. Description des personnes handicapées

La présente section expose le contexte servant à décrire les principales caractéristiques des personnes handicapées. On décrit d'abord la manière dont les personnes handicapées sont identifiées et ensuite on présente un profil statistique de ces personnes sur le plan démographique et sur ceux de l'expérience relative à l'emploi et au chômage, de l'expérience de la recherche d'emploi, de la durée du chômage et de la réception de prestations d'AE.

2.1 Comment en arrive-t-on à une définition de « personnes handicapées »?

Les personnes handicapées s'identifient elles-mêmes comme telles dans le contexte de l'ECPIE. La question utilisée est la suivante :

« Êtes-vous limité quant au type et à la quantité d'activités que vous pouvez faire au travail en raison d'un état physique à long terme, d'un état mental ou d'un problème de santé »?

Contrairement à l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de Statistique Canada où les participants doivent répondre à une série de questions de présélection pour déterminer la nature exacte de leur invalidité, l'ECPIE définit simplement une personne handicapée comme une personne qui a répondu affirmativement à la question susmentionnée. Tel que l'indique le tableau 1, les personnes handicapées représentent 8,7 % des participants à l'ECPIE. Cette proportion est moins élevée que ne l'indique l'ESLA, parce qu'il s'agit d'une enquête auprès de personnes ayant connu une cessation emploi. Par conséquent, les personnes handicapées qui n'ont jamais travaillé ne feraient pas partie de l'enquête. Par exemple, l'ESLA de 1991 a révélé que 14,7 % de la population souffre d'une invalidité. Le recensement de 1996, qui utilise une définition légèrement plus étroite, indique que 10,0 % de la population canadienne souffre d'une invalidité.

2.2 Qui sont les personnes handicapées?

Certaines des caractéristiques des participants à l'ECPIE sont présentées au tableau 1². Ces caractéristiques comprennent le sexe, l'âge, l'appartenance à un groupe de minorité visible, le type de famille, l'éducation, la région de résidence et l'industrie concernée. En les présentant en tant que pourcentage de personnes handicapées dans les différents groupes démographiques, les résultats de l'enquête confirment certaines des caractéristiques connues des personnes handicapées.

La première colonne du tableau 1 indique que les personnes handicapées représentent 8,7 % de l'échantillonnage de l'ECPIE. Dans cette colonne tout nombre supérieur à 8,7 % indique que les personnes handicapées sont surreprésentées dans cette catégorie.

² Les chiffres présentés dans les tableaux suivants sont exacts jusqu'à la décimale indiquée. Certaines valeurs semblent identiques au niveau de décimal indiqué en raison de l'arrondissement.

Par exemple les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles de se définir comme personnes handicapées, car 11,1 % le font comparativement à 8,7 % pour l'ensemble de l'échantillonnage.

Sur le plan démographique, les résultats de l'ECPIE révèlent que le sexe a peu d'incidence sur la probabilité d'être ou non une personne handicapée. La première colonne indique que chez les femmes, il y a 8,7 % de personnes handicapées comme c'est le cas chez les hommes et la population en général. Toutefois, l'âge est un facteur important. Ainsi 14,4 % des personnes d'âge mûr signalent une invalidité comparativement à 3,8 % chez les jeunes et à 9,2 % chez les personnes dans la force de l'âge. Dans l'ensemble les personnes handicapées tendent à être plus âgées que les personnes non handicapées. La faible prévalence de l'invalidité chez les jeunes sera un point important pour l'interprétation des résultats en ce qui concerne les prestations d'AE.

Tableau 1			
Pourcentage de personnes handicapées chez les personnes ayant quitté leur emploi selon certaines caractéristiques			
	Toutes (%)	Travailleurs d'âge mûr (%)	Travailleuses (%)
Toutes	8,7	14,4	8,7
Démographie			
Hommes	8,7	14,6	–
Femmes	8,7	14,1	–
Âge			
Jeunes (15-24)	3,8	–	4,0
Force de l'âge (25-54)	9,2	–	9,2
Âge mûr (55 ans et plus)	14,4	–	14,1
Minorité visible	8,9	13,5	8,9
Type de famille			
Célibataires avec enfant	9,8	26,0	11,2
Célibataires sans enfant	8,6	17,6	9,6
Mariées avec enfant	6,1	9,4	5,8
Mariées sans enfant	11,5	13,3	10,3
Éducation			
Moins que l'école secondaire	12,8	17,1	13,1
École secondaire	8,6	10,7	9,0
Plus que l'école secondaire	6,9	12,1	7,2
Autre	8,1	26,7	11,2
Région			
Atlantique	7,7	11,4	6,9
Québec	7,6	15,3	6,5
Ontario	8,4	11,8	9,1
Prairies	10,0	16,8	9,5
Colombie-Britannique	11,1	18,3	12,8
Industrie			
Primaire	8,2	11,9	4,9
Manufacturière	8,9	13,7	9,8
Construction	7,7	13,4	6,7
Services	8,9	16,1	8,9
Gouvernement	8,8	7,0	6,3
Source : ECPIE – Enquête sur les cessations d'emploi Du 3 ^e trim. 1995 au 2 ^e trim. de 1996 et du 1 ^{er} au 4 ^e trim. de 1997			

Les personnes handicapées sont moins susceptibles d'avoir des enfants que les personnes non handicapées. Cela est évident, car les personnes handicapées représentent 11,5 % de toutes les personnes mariées n'ayant pas d'enfant, mais seulement 6,1 % des personnes mariées ayant des enfants

En ce qui concerne l'éducation, par rapport à l'ensemble de la population active, les personnes handicapées ont tendance à avoir étudié de façon systématique pendant un nombre moindre d'années. Elles représentent 12,8 % de la population ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires, et seulement 6,9 % de la population ayant une éducation postsecondaire.

En plus d'examiner le pourcentage de personnes handicapées dans la population générale, on a estimé qu'il faudrait le faire pour les travailleurs d'âge mûr, car il est clair que l'âge joue un rôle important pour ce qui est de l'invalidité. La deuxième colonne indique le pourcentage de personnes handicapées ayant connu une cessation d'emploi et ayant au moins 55 ans. Si l'on regarde la colonne des travailleurs d'âge mûr on remarque que le pourcentage de personnes handicapées est beaucoup plus élevé que ce n'est le cas dans l'ensemble de la population. Toutefois, les tendances sont à peu près les mêmes. Par exemple, les travailleurs handicapés d'âge mûr ont étudié de façon systématique pendant moins d'années que les autres travailleurs d'âge mûr, les premiers étant surreprésentés dans la catégorie « moins que l'école secondaire » (17,1 % par rapport à 14,4 % pour tous les travailleurs d'âge mûr), mais sous représentés dans les catégories des personnes ayant fait des études secondaires et post secondaires. La troisième colonne examine le rôle du sexe par rapport à l'invalidité. La tendance qui émerge est que le sexe ne joue pas un rôle important à ce sujet. Une des exceptions intéressantes se trouve dans les industries primaires où les femmes qui connaissent une cessation d'emploi sont moins susceptibles d'être des personnes handicapées.

2.3 Caractéristiques d'emploi et expérience de chômage des personnes handicapées

Le tableau 2 sert à examiner les caractéristiques de l'emploi perdu et de l'expérience de chômage qui s'ensuit. Encore une fois, les personnes handicapées représentent 8,7 % de la population générale. Par conséquent, dans la première colonne, les nombres supérieurs à 8,7 % signifient que les personnes handicapées sont surreprésentées dans la catégorie concernée. Dans le cadre de leur dernier emploi, les personnes handicapées ont constitué une proportion légèrement plus élevée de personnes syndiquées bénéficiant de l'assurance maladie, de l'assurance dentaire et d'un régime de retraite que ce n'était le cas par l'ensemble des participants à l'ECPIE. Elles étaient aussi légèrement surreprésentées dans la catégorie des travailleurs à temps partiel.

Le tableau conduit à penser que les personnes handicapées ont eu plus de difficultés à trouver un nouvel emploi que les personnes non handicapées. En particulier, les personnes qui ont fait face au chômage à long terme étaient presque deux fois plus susceptibles d'être des personnes handicapées (16,8 %). Par ailleurs, les personnes handicapées étaient aussi surreprésentées parmi celles qui ont dû changer d'occupation ou d'industrie (9,2 % dans les deux cas). Un pourcentage élevé (9,7 %) de prestataires d'AE étaient des personnes handicapées. Les personnes handicapées étaient aussi surreprésentées dans la catégorie des personnes qui avaient atteint la fin de leur période d'admissibilité à l'AE (10,6 %). En outre, les personnes recevant l'aide sociale étaient beaucoup plus susceptibles d'être des personnes handicapées (18,1 %).

Tableau 2
Comparaison de recherche d'emploi chez les personnes ayant quitté leur emploi

	Toutes (%)	Travailleurs d'âge mûr (%)	Travailleuses (%)
Total	8,7	14,4	8,7
Caractéristiques de l'emploi			
Saisonnier	7,7	13,4	6,5
Temps partiel	9,8	19,5	10,0
Travailleurs syndiqués	9,5	16,7	10,8
Assurance maladie	9,3	14,4	8,8
Assurance dentaire	9,2	15,0	8,9
Régime de retraite	10,5	16,8	9,4
Assez de semaines pour l'AE	8,5	14,0	8,5
Expérience du chômage	16,8	16,2	13,2
Chômage à long terme (52+ semaines)	8,7	14,6	8,7
Indemnité de départ	9,7	15,7	9,5
Prestations d'AE	10,6	13,1	10,6
Prestations d'AE épuisées	18,1	19,8	19,5
Prestations d'aide sociale	9,2	15,4	9,1
Changement d'industrie	9,2	14,8	9,0

Source : ECPIE – Enquête sur les cessations d'emploi.
Du 3^e trim. 1995 au 2^e trim. de 1996 et du 1^{er} au 4^e trim. de 1997

2.4 Expérience de recherche d'emploi des personnes handicapées

Tableau 3a
Comparaison de recherche d'emploi chez les personnes ayant quitté leur emploi

	Toutes (%)	Personnes non handicapées (%)	Personnes handicapées (%)	Personnes handicapées d'âge mûr ¹ (%)
Nombre moyen d'heures passées à chercher un emploi	13,6	13,5	14,8	11,0
Nombre moyen de semaines de chômage	22,2	21,0	34,8	45,6

Note : 1. Exclut ceux qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite.

Source : ECPIE - Enquête sur les cessations d'emploi
Du 3^e trim. 1995 au 2^e trim. de 1996 et du 1^{er} au 4^e trim. de 1997

Dans les tableaux 3a, 3b et 3c, on compare les stratégies de recherche des personnes souhaitant obtenir un nouvel emploi. On peut voir au tableau 3a que la période de chômage est beaucoup plus longue pour les personnes handicapées que pour les personnes non handicapées (34,8 semaines comparativement à 21 semaines). Peut-être aussi en raison des difficultés supplémentaires qu'elles éprouvent, les personnes handicapées passent aussi en moyenne une heure et demie de plus par semaine à chercher un nouvel emploi. La dernière colonne se rapporte aux personnes handicapées d'âge mûr. Dans le cas de ces dernières, la durée moyenne de la période chômage est de 45,6 semaines. Toutefois, leur recherche d'emploi est un peu moins intense et elles n'y consacrent qu'environ 11 heures par semaine.

Tableau 3b				
Techniques de recherche d'emploi utilisées par les personnes ayant quitté leur emploi				
Pourcentage utilisant chaque technique				
	Toutes (%)	Personnes non handicapées (%)	Personnes handicapées (%)	Personnes handicapées d'âge mûr¹ (%)
Recherche d'emploi				
Parler à des amis /parents	41,4	41,7	39,3	32,6
Contact direct avec les employeurs	42,1	42,3	39,9	35,7
Réponse à des offres d'emploi	37,0	37,2	35,1	27,3
Visite d'un Centre d'emploi du Canada	38,5	38,5	38,9	30,6
Visite d'une agence provinciale	5,9	5,7	7,7	5,2
Visite d'une agence d'emploi privée	9,8	9,7	11,0	6,6
Visite d'une unité syndicale	4,9	5,1	3,8	6,6
Publication d'une annonce de recherche d'emploi	4,7	4,7	4,7	3,7
Autre	7,7	7,6	8,7	4,5
Note : 1. Exclut ceux qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite.				
Source : ECPIE- Enquête sur les cessations d'emploi				
Du 3 ^e trim. 1995 au 2 ^e trim. de 1996 et du 1 ^{er} au 4 ^e trim. de 1997				

Le tableau 3b indique que les personnes handicapées utilisent généralement les mêmes techniques que les personnes non handicapées. Toutefois, les personnes handicapées d'âge mûr sont moins susceptibles d'utiliser presque toutes les techniques, ce qui illustre aussi le fait qu'elles passent moins de temps à chercher un emploi.

Le tableau 3c porte sur le pourcentage de travailleurs suivant des cours de formation après une cessation d'emploi. Les personnes handicapées sont moins susceptibles de suivre des cours de formation que les personnes non handicapées (18,1 % comparativement à 22,8 %). Une partie de l'explication pourrait être que les personnes handicapées sont plus susceptibles d'être des travailleurs d'âge mûr, que l'on sait moins portés à suivre une formation. Par conséquent, les première et deuxième colonnes du tableau 3c ne concernent que les travailleurs ayant moins de 55 ans. La deuxième colonne du tableau 3c confirme que les travailleurs d'âge mûr sont moins susceptibles de suivre une formation, mais ceux qui sont handicapés sont encore moins portés à le faire (6,5 % comparativement à 11,6 %).

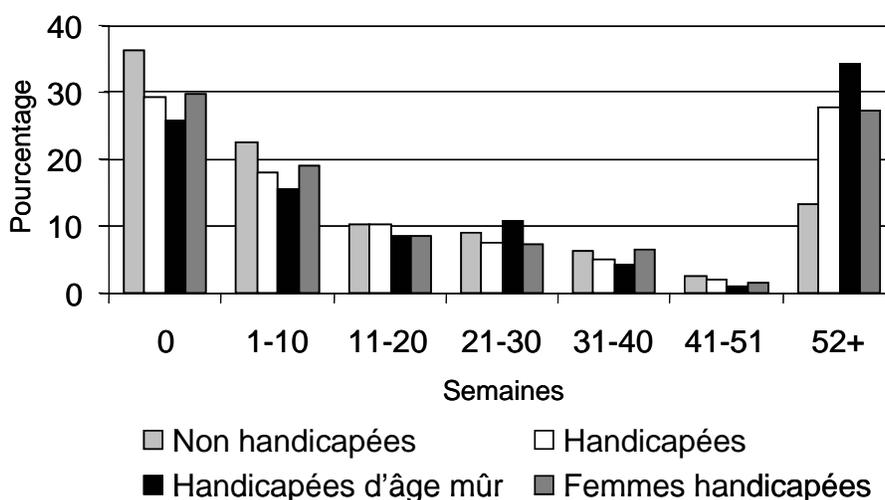
Tableau 3c			
Pourcentage de personnes ayant quitté leur emploi et suivant une formation dans les 10 mois qui suivent la fin de l'emploi			
	Moins de 55 (%)	55+¹ (%)	Total (%)
Personnes non handicapées	24,1	11,6	22,8
Personnes handicapées	20,3	6,5	18,1
Total	23,8	10,8	22,4

Note : 1. Exclut ceux qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite.
 Source : ECPIE - Enquête sur les cessations d'emploi
 Du 3^e trim. 1995 au 2^e trim. de 1996 et du 1^{er} au 4^e trim. de 1997

2.5 Durée de la période de chômage des personnes handicapées

La figure 1 illustre la longueur moyenne des périodes de chômage des personnes handicapées et non handicapées. Elle révèle qu'après avoir connu une cessation d'emploi, les personnes non handicapées commencent un nouvel emploi dans la semaine qui suit dans 36,3 % des cas comparativement à 29,2 % pour ce qui est des personnes handicapées. Par rapport aux personnes non handicapées, les personnes handicapées sont moins susceptibles de trouver un nouvel emploi avant dix semaines. Confirmant les résultats du tableau 2, la figure 1 indique que les personnes handicapées sont beaucoup plus susceptibles de connaître une période de chômage à long terme d'au moins 52 semaines (27,8 % comparativement à 13,1 %). Il est clair que les personnes handicapées doivent relever des défis plus grands que les autres pour trouver un nouvel emploi. Les femmes handicapées éprouvent à peu près le même niveau de difficultés que l'ensemble des personnes handicapées. Toutefois, la situation des personnes handicapées qui sont aussi des travailleurs d'âge mûr est considérablement plus difficile. Ces personnes sont moins susceptibles de trouver du travail immédiatement et font face à une probabilité plus grande de chômage à long terme.

Figure 1
Ventilation de la durée de la période de chômage des personnes ayant quitté leur emploi



Source : ECPIE et profil vectoriel de l'AE
 3^e trim. 1995 au 2^e trim. de 1996 et du 1^{er} au 4^e trim. de 1997

2.6 Prestataires d'AE chez les personnes handicapées

Le tableau 4 illustre le pourcentage de personnes qui ont fait une demande d'AE. Les résultats indiquent qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées sont des prestataires d'AE (50,1 % comparativement à 44,4 %)³.

Le tableau 4 confirme que cela demeure vrai lorsque les résultats sont ventilés par caractéristiques d'emploi et expérience du chômage. Dans aucun cas la proportion des prestataires d'AE n'est-elle sensiblement plus grande pour les personnes non handicapées que pour les personnes handicapées. Dans l'ensemble, après une cessation d'emploi, les personnes handicapées sont plus susceptibles de recevoir l'AE. Toutefois, il en est ainsi en partie parce que les jeunes personnes handicapées sont beaucoup plus susceptibles de demander des prestations d'AE que les autres jeunes (43,7 % comparativement à 27,2 %) et aussi parce que les personnes handicapées sont souvent plus âgées et que le pourcentage de ceux qui bénéficient de l'AE augmente avec l'âge. La différence entre le pourcentage des personnes handicapées et non handicapées bénéficiant des prestations d'AE n'est pas très importante pour les personnes dans la force de l'âge et les travailleurs d'âge mûr. Plus loin dans le présent rapport, une analyse statistique illustre qu'après avoir fait un contrôle pour l'âge et d'autres caractéristiques telles que l'éducation, la province, l'industrie et le type d'emploi, il n'y a pas de différences importantes entre le pourcentage des personnes handicapées et non handicapées qui reçoivent des prestations d'AE.

³ Dans la présente étude, le niveau d'importance de 10 % est utilisé dans tous les cas.

Tableau 4
Pourcentage de personnes ayant quitté leur emploi et recevant des prestations d'AE
selon les critères démographiques/les caractéristiques de l'emploi

	Toutes (%)	Personnes non handicapées (%)	Personnes handicapées (%)	Variable t
Toutes	44,9	44,4	50,1	-3,00
Sexe				
Hommes	42,7	42,2	48,3	-2,45
Femmes	47,3	46,9	52,2	-1,83
Âge				
Jeunes (15-24)	27,8	27,2	43,7	-2,82
Force de l'âge (25-54)	49,1	48,9	51,0	-0,95
Âge mûr (55 ans et plus)	45,6	44,9	49,2	-0,84
Type de famille				
Célibataires avec enfant	43,7	43,6	44,9	-0,21
Célibataires sans enfant	38,5	37,6	48,1	-3,20
Mariées avec enfant	50,4	50,2	53,0	-0,69
Mariées sans enfant	46,8	46,2	51,8	-1,76
Éducation				
Moins que l'école secondaire	51,3	50,8	55,2	-1,39
École secondaire	45,2	44,9	48,7	-1,04
Plus que l'école secondaire	41,7	41,4	46,7	-1,65
Autre	43,5	42,8	52,4	-0,73
Région				
Atlantique	54,7	54,9	52,5	0,86
Québec	49,5	48,9	57,0	-1,90
Ontario	40,2	39,4	48,8	-2,11
Prairies	37,3	36,6	43,1	-2,63
Colombie-Britannique	48,2	48,1	49,1	-0,28
Industrie				
Primaire	44,3	44,1	47,2	-0,53
Manufacturière	46,1	46,1	46,0	0,03
Construction	50,5	50,3	52,7	-0,45
Services	44,3	43,5	51,7	-3,27
Gouvernement	37,8	36,9	46,8	-1,30
Caractéristiques de l'emploi				
Saisonnier	48,8	48,1	58,0	-2,31
Temps partiel	34,4	33,5	42,2	-1,94
Travailleurs syndiqués	44,1	43,1	53,4	-2,20
Assurance maladie	43,7	42,9	52,1	-2,37
Assurance dentaire	43,4	42,8	49,4	-1,66
Régime de retraite	44,0	43,2	50,9	-1,60

Source : ECPPIE - Enquête sur les cessations d'emploi et profil vectoriel de l'AE
 Du 3^e trim. 1995 au 2^e trim. de 1996 et du 1^{er} au 4^e trim. de 1997

3. L'impact de la réforme de 1996

La réforme de l'AE de 1996 ne contenait aucune disposition particulière pour les personnes handicapées faisant une demande de prestations d'AE. Étant donné qu'une proportion tellement élevée de personnes handicapées font face au chômage à long terme, il est clair qu'elles ont plus de difficultés à trouver un emploi sur le marché du travail. Les impacts des dispositions sur le nombre d'heures, qui favorisent ceux qui travaillent plus de trente-cinq heures par semaine, sont donc examinés. Le degré de soutien accordé aux personnes handicapées dans le cadre de la partie I de l'AE sera examiné sur le plan du pourcentage de ceux qui connaissent une cessation d'emploi et qui reçoivent des prestations d'AE et le nombre maximal de semaines pendant lesquelles elles ont droit de les recevoir si elles y sont admissibles.

3.1 Impact de la réforme de 1996 sur les prestations d'AE

Le tableau 5 indique le pourcentage des personnes handicapées faisant partie du total des prestataires d'AE, avant et après la réforme de l'AE de 1996. Il n'y a pas eu de changement important entre les périodes précédant et suivant la réforme. Cela est vrai pour toutes les catégories, sauf les travailleurs ayant une éducation secondaire où les personnes handicapées forment un pourcentage légèrement plus élevé après la réforme. Dans l'ensemble, cependant, le pourcentage de personnes handicapées figurant parmi toutes les personnes qui reçoivent des prestations d'AE est demeuré le même avant et après la réforme. Cela conduit à penser que la réforme de 1996 n'a pas placé les personnes handicapées dans une situation *relativement* plus défavorable par rapport aux personnes non handicapées sur le plan de la probabilité d'être admissibles aux prestations d'AE.

Tableau 5
Pourcentage de personnes handicapées parmi les personnes ayant quitté leur emploi
qui reçoivent des prestations d'AE

	Avant la réforme (3 ^e T95-2 ^e T96) ¹ (%)	Après la réforme (1 ^{er} T97-4 ^e T97) ¹ (%)	Variable <i>t</i>
Toutes les personnes	9,4	9,9	0,60
Sexe			
Hommes	9,5	10,2	0,57
Femmes	9,3	9,7	0,31
Âge			
Jeunes (15-24)	4,7	7,3	1,27
Force de l'âge (25-54)	9,1	9,9	0,69
Âge mûr (55 ans et plus)	18,0	13,5	-1,17
Type de famille			
Célibataires avec enfant	10,8	9,6	-0,37
Célibataires sans enfant	9,7	11,9	1,25
Mariées avec enfant	6,6	6,1	-0,38
Mariées sans enfant	12,3	12,8	0,27
Éducation			
Moins que l'école secondaire	13,4	14,1	0,36
École secondaire	7,8	10,7	1,70
Plus que l'école secondaire	7,7	7,5	-0,20
Autre	13,6	4,2	-1,50
Région			
Atlantique	7,2	7,6	0,35
Québec	8,6	8,8	0,09
Ontario	9,7	10,5	0,33
Prairies	11,0	12,1	0,73
Colombie-Britannique	10,9	11,6	0,39
Industrie			
Primaire	7,5	9,7	0,86
Manufacturière	8,4	8,8	0,19
Construction	7,3	8,9	0,73
Services	10,4	10,4	0,02
Gouvernement	10,8	10,7	-0,03

Notes : 1. Se rapporte à la date initiale de la perte d'emploi.

Source : ECPIE - Enquête sur les cessations d'emploi

Le tableau 6 présente les résultats généraux d'une estimation statistique de la probabilité qu'un travailleur en chômage reçoive des prestations d'AE selon certaines caractéristiques démographiques et de travail et il indique si le travailleur a signalé une invalidité⁴ ou non. La première colonne illustre la probabilité de recevoir des prestations d'AE comparativement à un groupe témoin particulier. La variable « réforme de l'AE » n'a pas eu d'impact important sur la probabilité qu'un travailleur en chômage reçoive des prestations d'AE. En outre, après avoir contrôlé les critères démographiques, le niveau d'éducation et les caractéristiques d'emploi, on constate que le fait d'être une personne handicapée n'a pas d'impact important sur la probabilité que le travailleur en chômage reçoive des prestations d'AE. La variable la plus importante est celle de la « personnes handicapées * réforme de l'AE ». Cette variable mesure les effets de la réforme sur les personnes handicapées. Encore une fois, la variable n'a pas d'importance statistique. Rien n'indique que la réforme de 1996 a eu un impact important sur la probabilité qu'une personne handicapée reçoive des prestations d'AE. Une variable particulière pour les personnes handicapées d'âge mûr et une autre pour l'impact de la réforme de l'AE sur ces personnes ont aussi été incluses. Dans ces deux cas également, les variables n'avaient pas d'importance statistique.

Les résultats statistiques du tableau 6 révèlent cependant certains des facteurs qui sont importants pour déterminer si une personne reçoit des prestations d'AE. Les résultats suivants aident à expliquer les résultats ci-dessus. Ces résultats montrent les différences inhérentes de l'attitude face au travail des différents groupes démographiques, et ne reflètent pas des changements apportés par la réforme d'AE. En particulier, les jeunes étaient beaucoup moins susceptibles de recevoir des prestations d'AE que les travailleurs dans la force de l'âge. Quant aux travailleurs d'âge mûr, ils étaient aussi quelque peu moins susceptibles de recevoir des prestations que les personnes dans la force de l'âge. Toutefois, il est à noter que la différence de 6 % du pourcentage total de personnes recevant des prestations d'AE entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées (tableau 4) n'est pas considérée statistiquement importante au tableau 6. Il en est ainsi en partie à cause de l'ajustement de la répartition selon l'âge, car les personnes handicapées comprenaient un nombre inférieur de jeunes qui sont moins susceptibles de recevoir des prestations d'AE⁵.

⁴ Ces estimations ont été produites au moyen de la technique de régression des probits. Seuls ont été inclus les tests statistiques qui étaient pertinents pour la discussion. L'analyse de régression des probits figurant au tableau 6 a été fondée sur les données des périodes précédant et suivant la réforme de l'AE.

⁵ Les jeunes sont habituellement moins susceptibles de recevoir les prestations d'AE parce qu'ils sont plus susceptibles de retourner à l'école après une cessation d'emploi (c.-à-d. après avoir travaillé l'été), et parce qu'ils ont une période de travail plus courte dans laquelle ils peuvent devenir admissibles.

Tableau 6
Régression relative à la probabilité qu'une personne ayant quitté leur emploi
fasse une demande de prestations d'AE

	% diff.	Valeur <i>P</i>	Intervalle de confiance (90 %)	
Réforme de l'AE	-0,357	0,804	-2,724	2,011
Personnes handicapées	-1,290	0,731	-7,460	4,880
Personnes handicapées*réforme de l'AE	7,906	0,111	-0,137	15,950
Pers. d'âge mûr et handicapées	9,475	0,307	-5,456	24,405
Pers. d'âge mûr et handicapées*réforme de l'AE	-14,219	0,240	-33,401	4,964
Sexe				
Hommes	-7,118	0,000	-9,676	-4,561
Femmes	—	—	—	—
Âge				
Jeunes (15-24)	-18,450	0,000	-21,564	-15,336
Force de l'âge (25-54)	—	—	—	—
Âge mûr (55 ans et plus)	-5,078	0,054	-9,400	-0,756
Type de famille				
Célibataires avec enfant	-1,057	0,706	-5,669	3,554
Célibataires sans enfant	-3,372	0,074	-6,472	-0,272
Mariées avec enfant	4,758	0,011	1,692	7,824
Mariées sans enfant	—	—	—	—
Éducation				
Moins que l'école secondaire	—	—	—	—
École secondaire	-2,259	0,238	-5,408	0,890
Plus que l'école secondaire	-4,415	0,015	-7,389	-1,441
Autre	-7,487	0,136	-15,674	0,701
Région				
Atlantique	8,369	0,000	4,910	11,828
Québec	6,069	0,006	2,446	9,693
Ontario	—	—	—	—
Prairies	-1,757	0,332	-4,734	1,219
Colombie-Britannique	8,196	0,000	4,908	11,485
Industrie				
Primaire	3,594	0,334	-2,509	9,696
Manufacturière	4,953	0,142	-0,573	10,480
Construction	8,746	0,010	3,267	14,224
Services	9,973	0,001	4,999	14,948
Gouvernement	—	—	—	—

Tableau 6 (suite)

Caractéristiques de l'emploi				
Saisonnier	0,414	0,811	-2,432	3,260
Temps partiel	-15,564	0,000	-18,767	-12,362
Travailleurs syndiqués	-2,313	0,274	-5,787	1,162
Assurance maladie	4,029	0,200	-1,127	9,186
Assurance dentaire	-1,908	0,551	-7,168	3,352
Régime de retraite	-2,761	0,278	-6,946	1,423
Taux de chômage régional	0,057	0,793	-0,299	0,412
Taille de l'échantillon	20091			
Source : ECPIE- Enquête sur les cessations d'emploi Du 3 ^e trim. 1995 au 2 ^e trim. de 1996 et du 1 ^{er} au 4 ^e trim. de 1997				

Les travailleurs ayant une éducation postsecondaire étaient aussi moins susceptibles de demander des prestations que ceux qui n'avaient pas fait d'études secondaires. En outre, les travailleurs mariés ayant des enfants étaient plus susceptibles de percevoir des prestations que ce n'était le cas des travailleurs mariés et sans enfant. Par ailleurs, les travailleurs du Canada Atlantique, du Québec et de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles de recevoir des prestations que les travailleurs de l'Ontario. De leur côté, les travailleurs de la construction ou des industries de services étaient plus susceptibles de recevoir des prestations d'AE que les travailleurs du gouvernement. Enfin, les travailleurs à temps partiel étaient moins aptes à recevoir des prestations d'AE que les employés à temps plein.

3.2 Impact de la réforme de 1996 sur le nombre de semaines d'admissibilité

Le tableau 7 présente une estimation statistique de l'impact de la réforme de l'AE sur le nombre de semaines pendant lesquelles le prestataire a droit aux prestations d'AE⁶. Il indique aussi l'impact des invalidités sur le nombre de semaines d'admissibilité à l'AE. Encore une fois, ni la variable relative à la réforme, ni celle associée à l'invalidité n'avait un impact statistiquement significatif sur le nombre de semaines d'admissibilité. Là aussi, la variable la plus importante est « personnes handicapées * réforme de l'AE ». Étant donné que la variable est sans importance sur le plan statistique, rien n'indique que la réforme de 1996 a eu une incidence sur le nombre de semaines pendant lesquelles les personnes handicapées ont droit aux prestations. C'est aussi le cas pour les travailleurs handicapés d'âge mûr. Comme on peut s'y attendre, à mesure que le taux de chômage augmente, le nombre de semaines autorisées s'accroît.

⁶ Le tableau 7 indique les résultats d'une régression, par la méthode des moindres carrés ordinaires, du nombre de semaines d'admissibilité effectuées sur les facteurs démographiques clés et comportant une variable pour la période de la réforme et une autre pour les personnes handicapées ou non handicapées.

Tableau 7
Régression relative à l'impact sur le nombre de semaines de prestations
des personnes ayant quitté leur emploi

	Coef.	Valeur P	Intervalle de confiance (90 %)	
Réforme de l'AE	-0,249	0,401	-0,736	0,238
Personnes handicapées	-0,604	0,533	-2,196	0,988
Personnes handicapées * réforme de l'AE	-1,502	0,236	-3,589	0,585
Pers. d'âge mûr et handicapées	-1,214	0,549	-4,547	2,119
Pers. d'âge mûr et handicapées * réforme de l'AE	4,078	0,110	-0,124	8,279
Sexe				
Hommes	0,132	0,704	-0,440	0,705
Femmes	–	–	–	–
Âge				
Jeunes (15-24)	-2,295	0,000	-3,222	-1,368
Force de l'âge (25-54)	–	–	–	–
Pers. d'âge mûr (55 ans et plus)	-0,249	0,631	-1,099	0,602
Type de famille				
Célibataires avec enfant	-0,321	0,530	-1,163	0,520
Célibataires sans enfant	-1,450	0,000	-2,129	-0,772
Mariées avec enfant	0,198	0,568	-0,373	0,769
Mariées sans enfant	–	–	–	–
Éducation				
Moins que l'école secondaire	–	–	–	–
École secondaire	0,026	0,945	-0,597	0,649
Plus que l'école secondaire	-0,067	0,854	-0,669	0,535
Autre	1,983	0,106	-0,033	4,000
Région				
Atlantique	-1,021	0,032	-1,804	-0,237
Québec	0,924	0,057	0,125	1,723
Ontario	–	–	–	–
Prairies	-1,584	0,000	-2,237	-0,930
Colombie-Britannique	-0,383	0,386	-1,110	0,344
Industrie				
Primaire	-0,195	0,795	-1,429	1,039
Manufacturière	-0,031	0,968	-1,299	1,237
Construction	-1,943	0,008	-3,139	-0,747
Services	0,883	0,193	-0,232	1,997
Gouvernement	–	–	–	–

Tableau 7 (suite)

Caractéristiques de l'emploi				
Saisonnier	-5,635	0,000	-6,179	-5,090
Temps partiel	-3,228	0,000	-4,002	-2,453
Travailleurs syndiqués	-1,095	0,020	-1,867	-0,322
Assurance maladie	2,081	0,000	1,218	2,944
Assurance dentaire	2,175	0,000	1,315	3,035
Régime de retraite	0,542	0,297	-0,312	1,397
Taux de chômage régional	0,786	0,000	0,712	0,861
Constante	27,336	0,000	25,815	28,857
Taille de l'échantillon	15349			
Source : ECPIE - Enquête sur les cessations d'emploi et profil vectoriel de l'AE Du 3 ^e trim. 1995 au 2 ^e trim. de 1996 et du 1 ^{er} au 4 ^e trim. de 1997				

4. Après la réforme de l'AE

Une autre recherche a été effectuée au moyen des données disponibles pour surveiller les changements survenus depuis décembre 1997. Des analyses supplémentaires ont aussi été effectuées au moyen des données de l'ECPIE pour les troisièmes trimestres des années 1995 à 2000. D'après les résultats, rien n'indique que la probabilité de recevoir des prestations d'AE ait changé pour toute raison autre que le changement de la composition de la population en chômage et les phases du cycle d'affaires. Il en va de même pour les personnes handicapées.

5. Conclusions

La première partie de ce document comportait une description des caractéristiques démographiques des personnes handicapées par rapport aux personnes non handicapées. Les résultats de l'ECPIE indiquent que les personnes qui s'identifient elles-mêmes comme personnes handicapées représentent environ 8,7 % des personnes ayant connu une cessation emploi. Les personnes handicapées avaient tendance à être plus âgées et à posséder un niveau moins élevé d'éducation que les personnes non handicapées. En outre, les personnes handicapées devaient relever des défis plus grands que les personnes non handicapées pour trouver un nouvel emploi. Elles étaient en chômage pendant des périodes plus longues et étaient deux fois plus susceptibles de connaître des périodes de chômage à long terme (52 semaines ou plus). Elles étaient aussi plus susceptibles de recevoir des prestations d'AE ou d'aide sociale. Dans le cas des personnes handicapées d'âge mûr, ces difficultés étaient encore plus prononcées.

La deuxième partie du document avait pour objet de déterminer si la réforme de l'AE avait eu une incidence sur la probabilité que les personnes handicapées fassent des demandes de prestations d'AE ou sur le nombre de semaines de prestations auxquelles elles avaient droit. L'analyse n'a révélé aucune preuve que la réforme de l'AE a eu un impact important sur la probabilité qu'une personne handicapée fasse une demande de prestations d'AE ou sur le nombre de semaines de prestations auxquelles elle a droit. En d'autres termes, la réforme de l'AE n'a exercé aucune influence (ni positive ni négative) sur l'admissibilité des personnes handicapées à l'AE ou sur les demandes qu'elles ont faites.

Annexe 1

Description de l'ECPIE

L'ECPIE est administrée par Statistique Canada au nom de RHDC. Elle sert à recueillir des informations sur les personnes échantillonnées et leur ménage ayant connu une cessation d'emploi tel qu'indiqué dans le dossier administratif des relevés d'emploi (RE) de RHDC. L'information recueillie porte sur les caractéristiques personnelles de la personne et de son ménage, les raisons de l'interruption d'emploi, un historique détaillé d'emploi, les activités de recherche d'emploi, la formation, la réception de prestations d'AE/AC, l'aide sociale ainsi que des renseignements sur les finances du ménage, y compris les actifs et les passifs.

Chaque participant à l'enquête a été interviewé deux fois. La première entrevue (1^{re} vague) a été effectuée pendant l'année suivant la cessation d'emploi et la deuxième (2^e vague) environ neuf mois après la première. Au total, environ 42 000 Canadiens ayant connu des changements ou une interruption de leurs activités d'emploi ont été sondés entre juillet 1995 et décembre 1997, ce qui couvre 10 trimestres différents. Chacun de ces trimestres est appelé une « cohorte ». Par exemple, les données de l'ECPIE pour la période allant d'octobre 1997 à décembre 1997 s'appellent la cohorte 10. Aux fins de l'étude de l'impact de la réforme, les cohortes sont groupées en trois périodes :

Pré-réforme (cohorte 1 à cohorte 4). Les participants aux entrevues menées pendant les quatre premiers trimestres avaient connu une interruption d'emploi pendant l'un des quatre trimestres précédant la mise en oeuvre de la réforme de l'AE (c.-à-d. du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996).

Pendant la réforme (cohorte 5 et cohorte 6). Les participants aux entrevues menées pendant les deux trimestres suivants avaient connu une interruption d'emploi pendant l'un des deux trimestres pendant lesquels la mise en oeuvre de la réforme de l'AE a eu lieu (c.-à-d. pendant les troisième et quatrième trimestres de 1996).

Post-réforme (cohorte 7 à cohorte 10). Les participants aux entrevues menées pendant les quatre derniers trimestres avaient connu une interruption d'emploi pendant l'un des quatre trimestres faisant suite à la réforme de l'AE (c.-à-d. du premier au quatrième trimestres de 1997).

Aux fins de la présente étude, la période précédant la réforme de l'AE a été comparée à la période qui l'a suivie comme moyen de déterminer les changements qui y ont été associés. Aucune analyse n'a été effectuée pour la période durant laquelle la réforme a été mise en oeuvre, car cette dernière n'était pas complète et l'analyse de cette période aurait été complexe.

Si l'on exclut la période pendant laquelle la réforme de l'AE de 1996 a été introduite (les troisième et quatrième trimestres de 1996), environ 33 000 personnes ont été interviewées pour l'ECPIE.

Les données de l'ECPIE ont aussi été liées, au moyen d'un NAS masqué, au fichier des profils vectoriels de l'AE de RHDC, afin d'examiner le recours à l'AE des participants à l'ECPIE.